



Conseil d'Administration

12 avril 2013

Rapport d'activité 2012

Ordre du jour du CA

- Rapport administratif et financier de l'exercice 2012
- Renouvellement de l'agrément du service et projet de service
- Avis de la Commission de Contrôle du 3/04/2013
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- Rapport Médico-Technique annuel
- Date et ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale
- Questions diverses



Rappel Réforme de la Santé au Travail

- Loi n°2011 -867 du 20/07/2011 entrée en vigueur le 25/07/2011
- Décrets n°2012 -135 et 2012-137 publiés le 31/01/2012
- Entrés en vigueur le 1/07/2012
- Circulaire d'application du 9/11/2012

Gouvernance

- CA paritaire : Président Employeur
Trésorier représentant Salarié
Durée mandat : 4 ans
- CC : présidée par un représentant Salarié
Trésorier représentant employeur
Secrétaire employeur
Durée mandat : 4 ans

Constituée de 9 membres élus minimum et 21 maximum
selon la répartition : 2/3 « salariés », 1/3 « employeurs »

Commission de Contrôle

Consultée sur l'organisation et le fonctionnement des SSTI :

- Etat prévisionnel des recettes et des dépenses – Exécution du budget
- Modification de la compétence géographique ou professionnelle du service
- Création, suppression ou modifications de secteurs
- Création et suppression d'emplois de médecin, d'IPRP ou d'infirmier
- Recrutement de médecin du travail en CDD
- Nomination, changement d'affectation, licenciement, rupture conventionnelle du contrat de travail,...
- Licenciement d'un IPRP ou d'un infirmier

(Art. D.4622-31)

Composée de :

- Représentants Employeurs
- Représentants Salariés
- Président élu parmi les Représentants Salariés

Avis de la Commission de Contrôle du 3/04/2013

L'organisation mise en place par le GEST05 :

- tient compte des spécificités du département
- permet d'assurer un suivi adapté des salariés, qui répond aux besoins de santé
- l'équipe pluridisciplinaire dispose d'une palette de compétences qui permet de répondre aux besoins de prévention des entreprises.

Avis favorable à l'unanimité

Entreprises suivies par le Service

- Nombre d'entreprises adhérentes : **4 348**
- Répartition de ces entreprises (hors salariés intérimaires) :
 - 0 < entreprises < 10 salariés 82,40 % des entreprises
 - 11 < entreprises < 50 salariés 14,80 % des entreprises
 - 50 < entreprises < 300 salariés 2,70 % des entreprises
 - Entreprises > 300 salariés 0,14 % des entreprises

Etat des effectifs

Réalisé au 31/12/2012 : 30 947 salariés (24% SMR)

- Salariés suivis 30 031 salariés
- Intérimaires 888 salariés
- « Extérieurs » 28 salariés

Mais effectivement 38 560 salariés suivis sur l'année 2012

Ressources en Personnel

Sur l'année 2012, l'effectif du GEST 05 est réparti de la façon suivante :

- Médecins 9 pour 8,97 ETP
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels :
 - Conseillers techniques 3 pour 2,68 ETP
 - Ergonome 1 pour 1,00 ETP
- Infirmiers 3 pour 3,00 ETP
- Psychologue du travail 1 pour 0,69 ETP
- Déléguées Relations aux Entreprises 1 pour 0,89 ETP
- Assistantes médicales 8 pour 7,25 ETP
- Assistante Accueil 1 pour 1,00 ETP
- Assistantes administratives 3 pour 2,47 ETP
- Directrice 1 pour 1,00 ETP

Soit un effectif total de **31 salariés en CDI**, correspondant à **28,83 ETP**

Démarche de Progrès en Santé au Travail

Attestation de mise en œuvre : AMEXIST niveau II

- **Le** second niveau permet de définir l'appropriation et la mise en œuvre concrète de la Démarche de Progrès en Santé au travail comme outil de gestion du Service.
- Les points d'évaluation et critères présentés ciblent les moyens mis en œuvre, l'implication des acteurs et le suivi des actions mises en place.

16 objectifs répartis selon 3 thèmes

1- Structuration de l'activité

- Point d'évaluation n°1 : Analyse collective des besoins
- Point d'évaluation n°2 : Sectorisation et répartition des effectifs
- Point d'évaluation n°3 : Gestion des ressources humaines
- Point d'évaluation n°4 : Circuits de l'information
- Point d'évaluation n°5 : Gestion en mode projet
- Point d'évaluation n°6 : Participation à la politique régionale de Santé au travail

16 objectifs répartis selon 3 thèmes

2- Organisation de la prise en charge

- Point d'évaluation n°7 : Dossiers médicaux
- Point d'évaluation n°8 : Dossiers d'entreprise
- Point d'évaluation n°9 : Harmonisation des pratiques
- Point d'évaluation n°10 : Mise en œuvre des actions en milieu de travail
- Point d'évaluation n°11 : Contribution au maintien en emploi

16 objectifs répartis selon 3 thèmes

3- Dynamique de l'amélioration continue

- Point d'évaluation n°12 : Implication de la direction
- Point d'évaluation n°13 : Suivi des points d'amélioration identifiés en niveau I
- Point d'évaluation n°14 : Suivi des actions mises en place
- Point d'évaluation n°15 : Gestion des dysfonctionnements et des réclamations
- Point d'évaluation n°16 : Vitalité du système d'amélioration continue

Projet de service pluriannuel

- Définit les priorités d'actions du service
- Permet la conception d'une stratégie cohérente
- Est un outil de programmation visant l'anticipation
- Fédère les équipes

- Élaboré au sein de la CMT
- Approuvé par le CA et mis en œuvre par le Directeur
- S'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (L. 4622-10) conclu entre le service de santé au travail, la DIRECCTE et la CARSAT, après avis de la CRPRP.

1. Rappel sur la méthode

2. Partage d'un constat

3. Objectif

4. Axes stratégiques

5. Fiches action

6. CPOM

Bref historique

« Audit » charge de travail (2008-2009)

Formation à la conduite de projet (2009)

Faisabilité (CMT juin 2009)

Création GPS

Accompagnement consultants

Engagement de la direction

1. Rappel sur la méthode

2. Partage d'un constat

3. Objectif

4. Axes stratégiques

5. Fiches action

6. CPOM

Environnement et interne

Valeurs partagées

Environnement géo-économique

Analyse de l'activité du GEST05

- [GPS\Projet de service GEST05
31112012 V2 autre présentation.doc](#)

- 1. Rappel sur la méthode**
- 2. Partage d'un constat**
- 3. Objectifs**
- 4. Axes stratégiques**
- 5. Fiches action**
- 6. CPOM**

Objectifs politique

Prévenir les atteintes à la santé au travail

Répondre au besoin réglementaire

1. Rappel sur la méthode

2. Partage d'un constat

3. Objectif

4. Axes stratégiques

5. Fiches action

6. CPOM

5 objectifs stratégiques

- Agir pour que l'entreprise soit un moteur de la prévention
- Agir pour que le salarié soit acteur de sa santé
- Contribuer à la veille sanitaire et l'évolution des connaissances
- Garantir la qualité des actions
- Répondre au besoin de bien-être des salariés du GEST05

- 1. Rappel sur la méthode**
- 2. Partage d'un constat**
- 3. Objectif**
- 4. Axes stratégiques**
- 5. Fiches action**
- 6. CPOM**

Exemple de fiche action

[GPS\Fiche action 1 nouveaux adhérents.doc](#)

Contractualisation

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Principes :

- Améliorer la coordination des différents acteurs
- S'inscrire dans une réelle dynamique (engagement mutuel)
- Prendre en compte les projets et les priorités du service, **et la singularité des territoires**
- Garder un sens pragmatique (principe de faisabilité)
- Retenir des indicateurs pertinents (cohérents, réalistes, en nombre limité et accepté de tous)

Contractualisation

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Il définit des actions visant à :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions du SSTI et faire émerger des bonnes pratiques
- Améliorer la **qualité individuelle et collective** de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail
- Mettre en œuvre les objectifs régionaux (PRST)
- Promouvoir une action collective et concertée et les AMT
- Mutualiser des moyens, des outils, des méthodes,...en direction des TPE
- Cibler des moyens et actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou de risques spécifiques

(Art D.4622-45)

Contractualisation

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Conclu pour une durée de 5 ans max

Il indique :

- Les moyens mobilisés
- La programmation des actions
- Les modalités de collaboration pour atteindre des objectifs chiffrés

Il détermine :

- Les modalités de suivi, de contrôle et d'évaluation des résultats, à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

(Art D.4622-46)

Axes CPOM 2013-2018

Priorités locales :

- Pénibilité : favoriser la mise en place et organiser le recueil des fiches de pénibilité dans les entreprises à risques
- Risques psychosociaux : évaluer au niveau d'entreprises d'une même branche professionnelle et proposer des plans d'actions

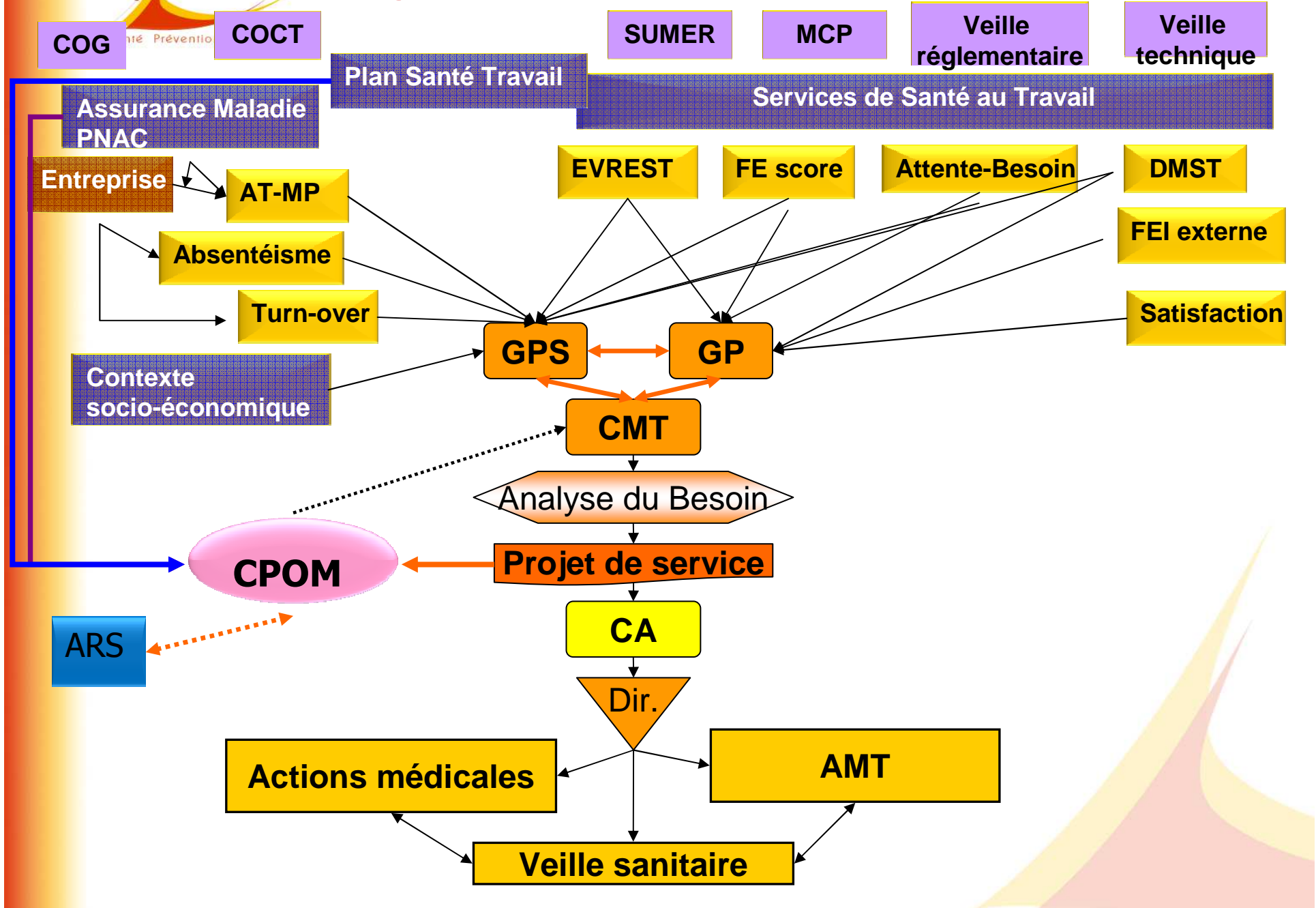
Priorités régionales :

- Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs temporaires
- Diagnostic régional des besoins en santé au travail à partir de la fiche d'entreprise

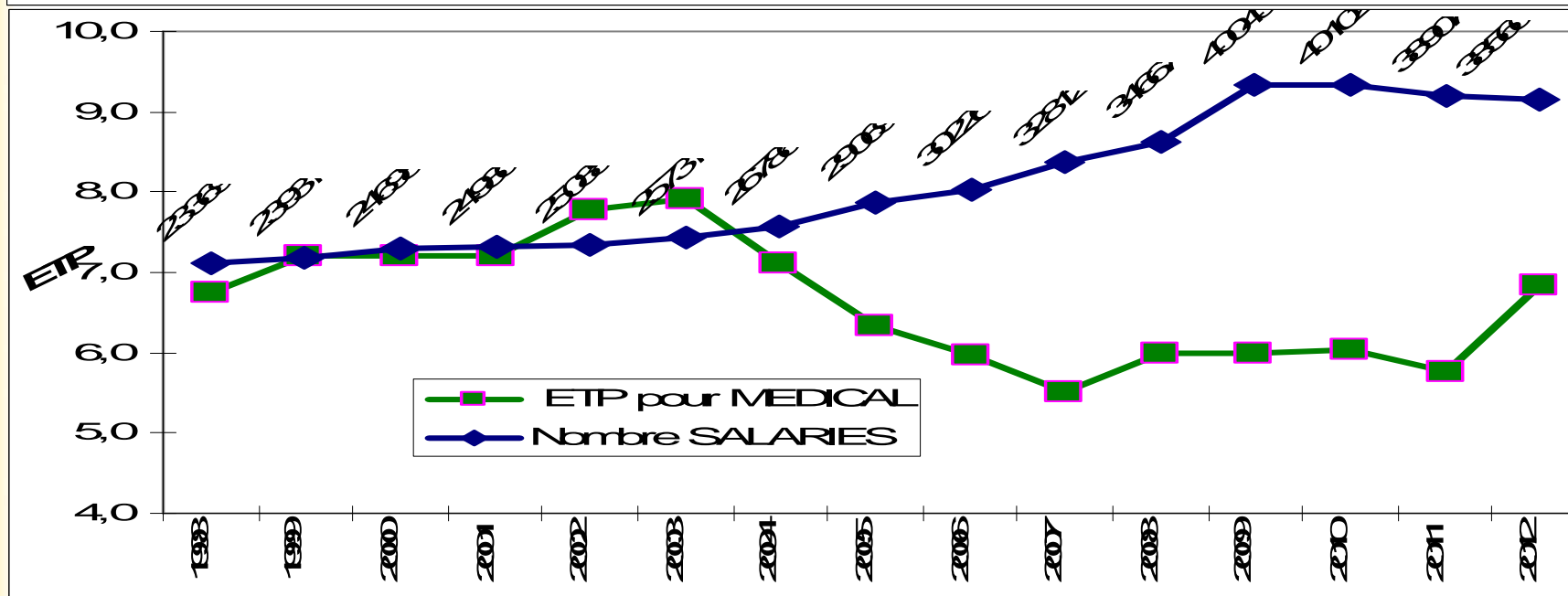
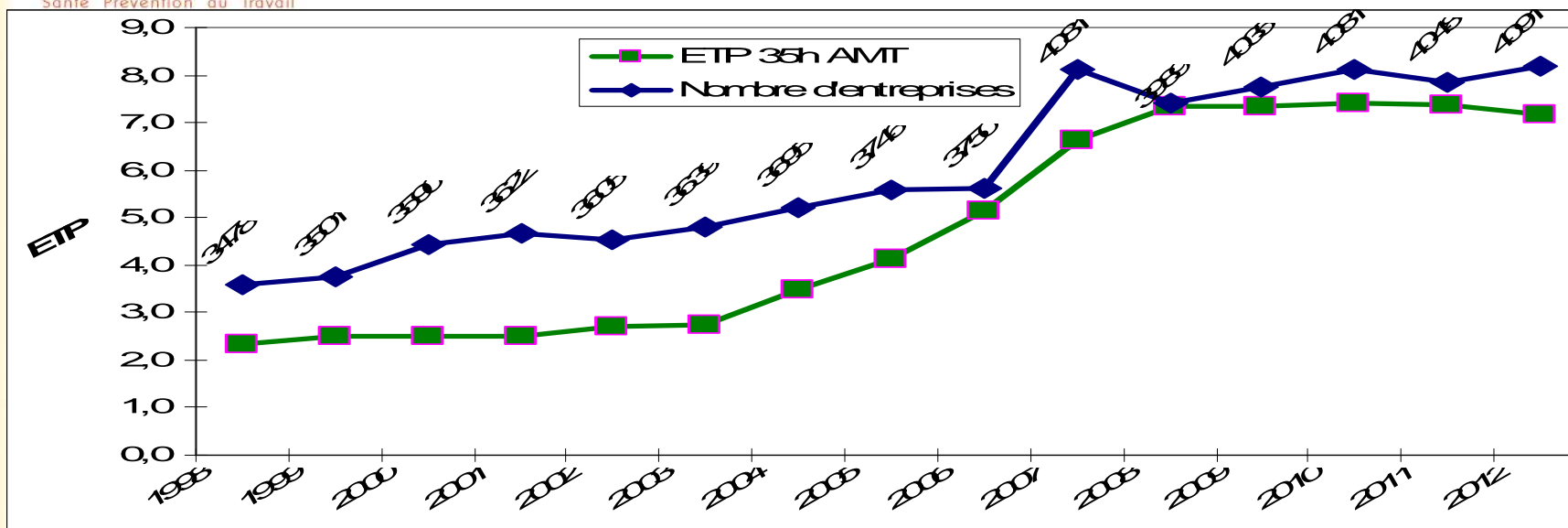
Page 66, 67 et 68 de la circulaire du 9 novembre 2012 :

L'agrément fixe le cadre dans lequel le service de santé au travail est autorisé à intervenir pour mener ses missions et permettre aux employeurs de répondre à leurs obligations en matière de suivi de la santé de leurs salariés. Il **garantit la qualité des prestations offertes**, notamment vis-à-vis des entreprises adhérentes, et de leur conformité avec les exigences réglementaires, ainsi que les conditions de mise en œuvre effective des politiques publiques en santé et sécurité au travail, dont certaines actions figurent au CPOM...

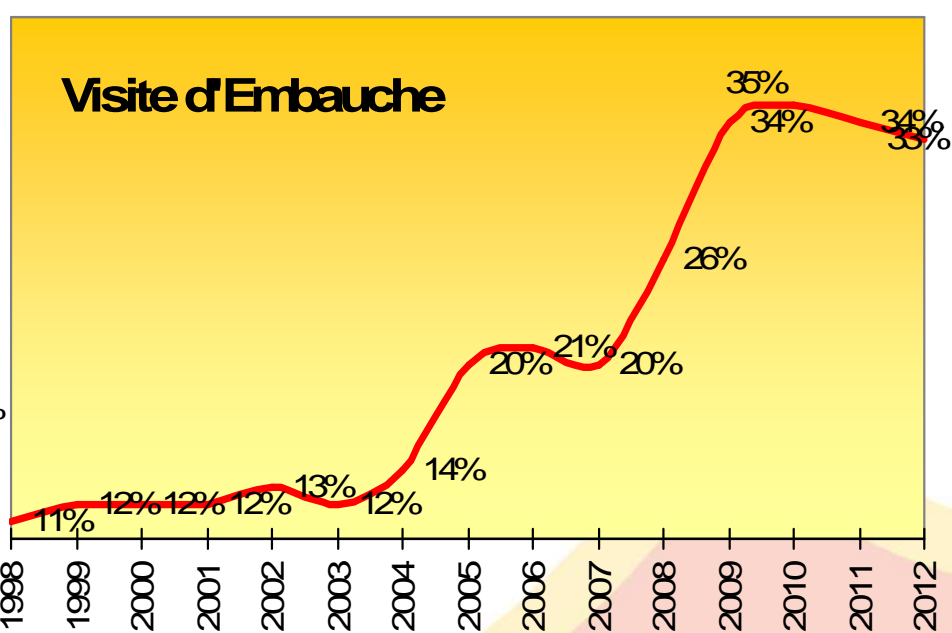
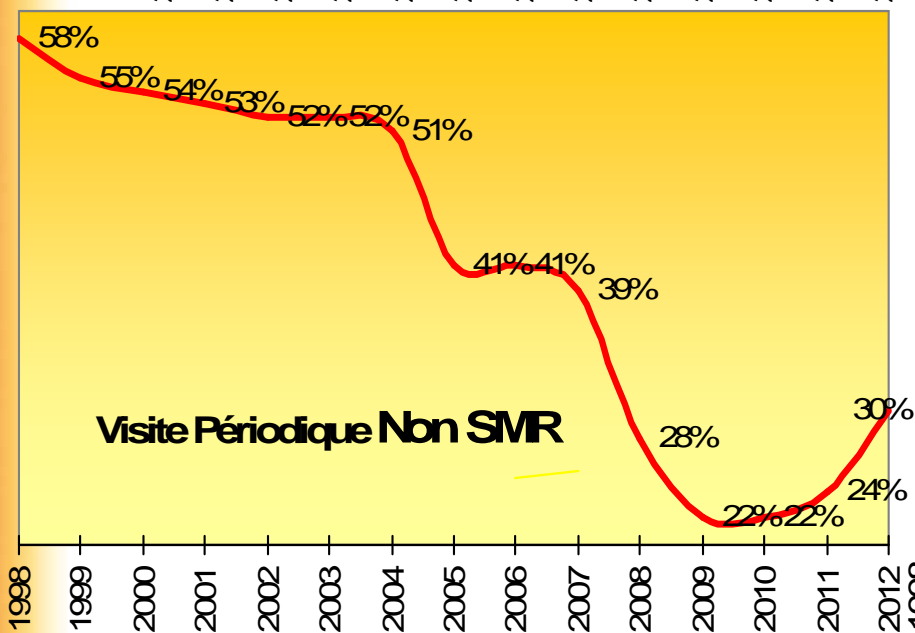
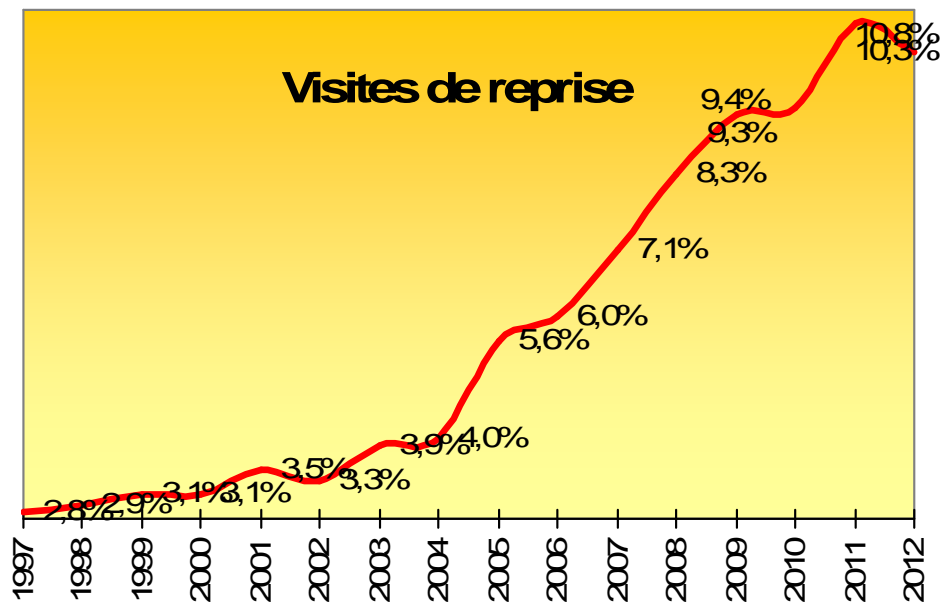
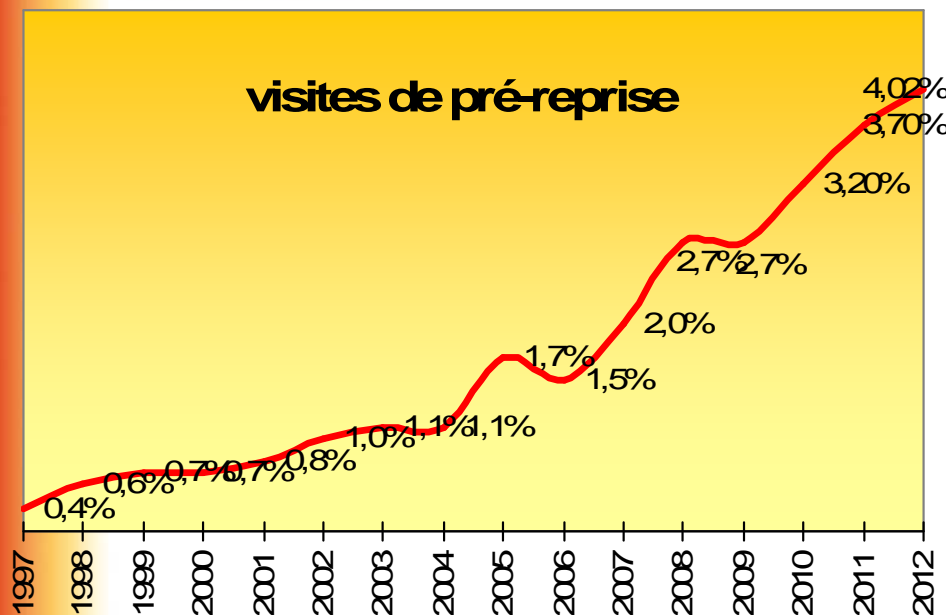
Projet de service - CPOM - Qualité



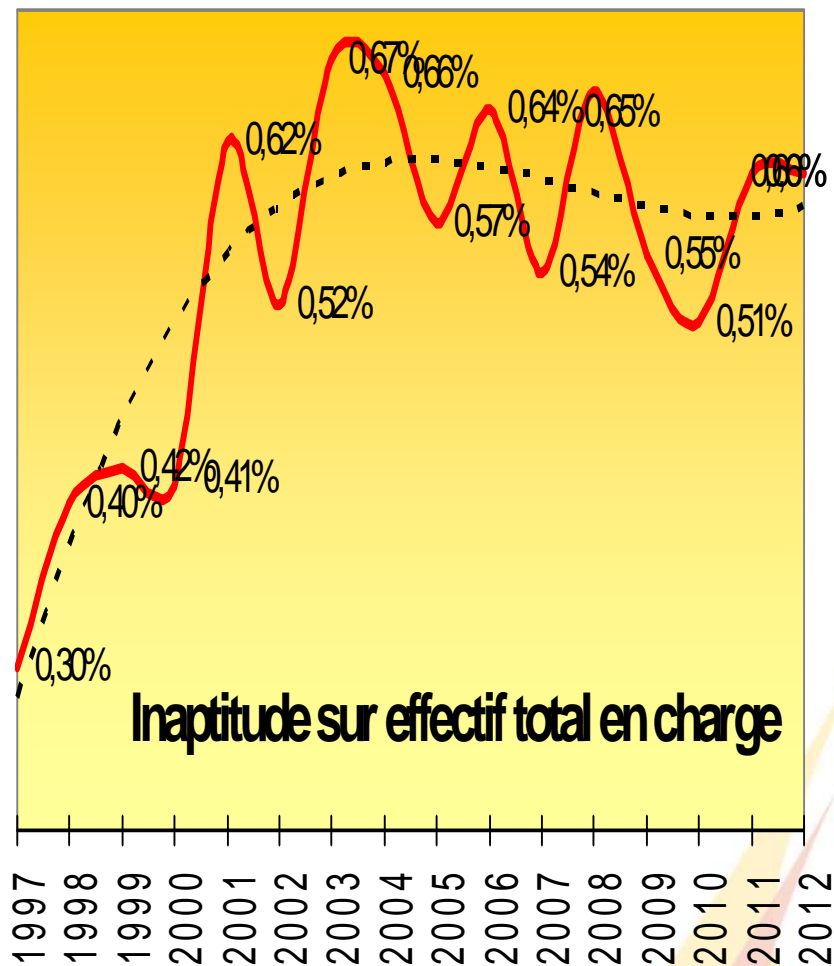
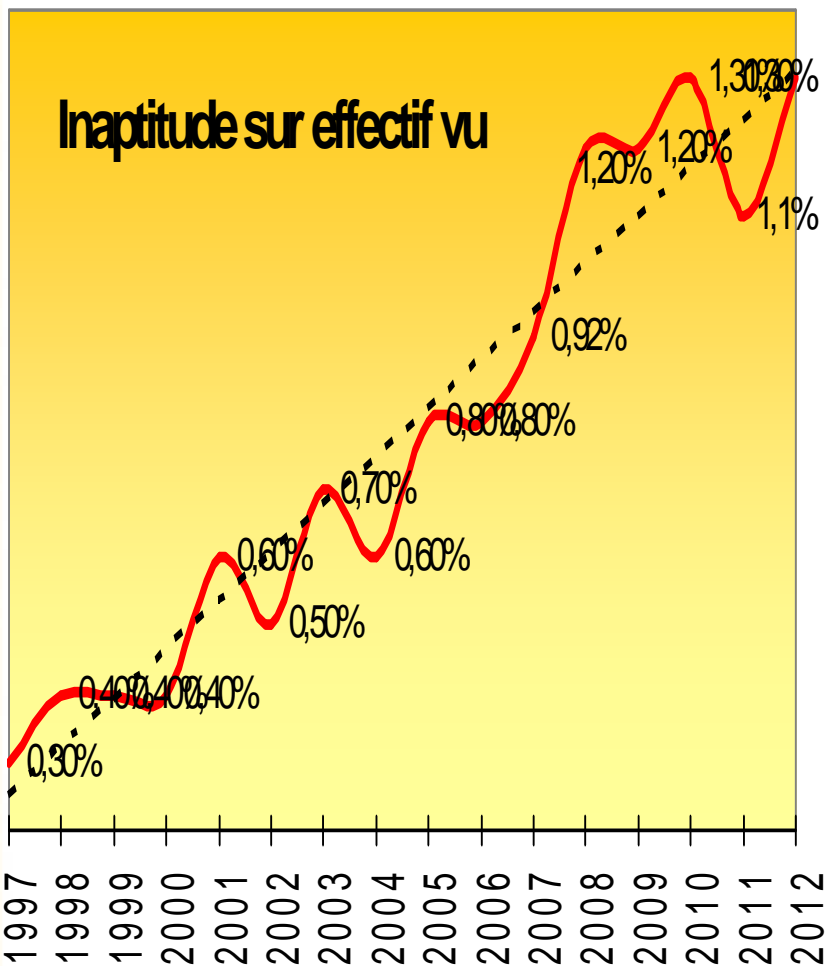
Ressources disponibles pour la prise en charge



Evolution des types de visites

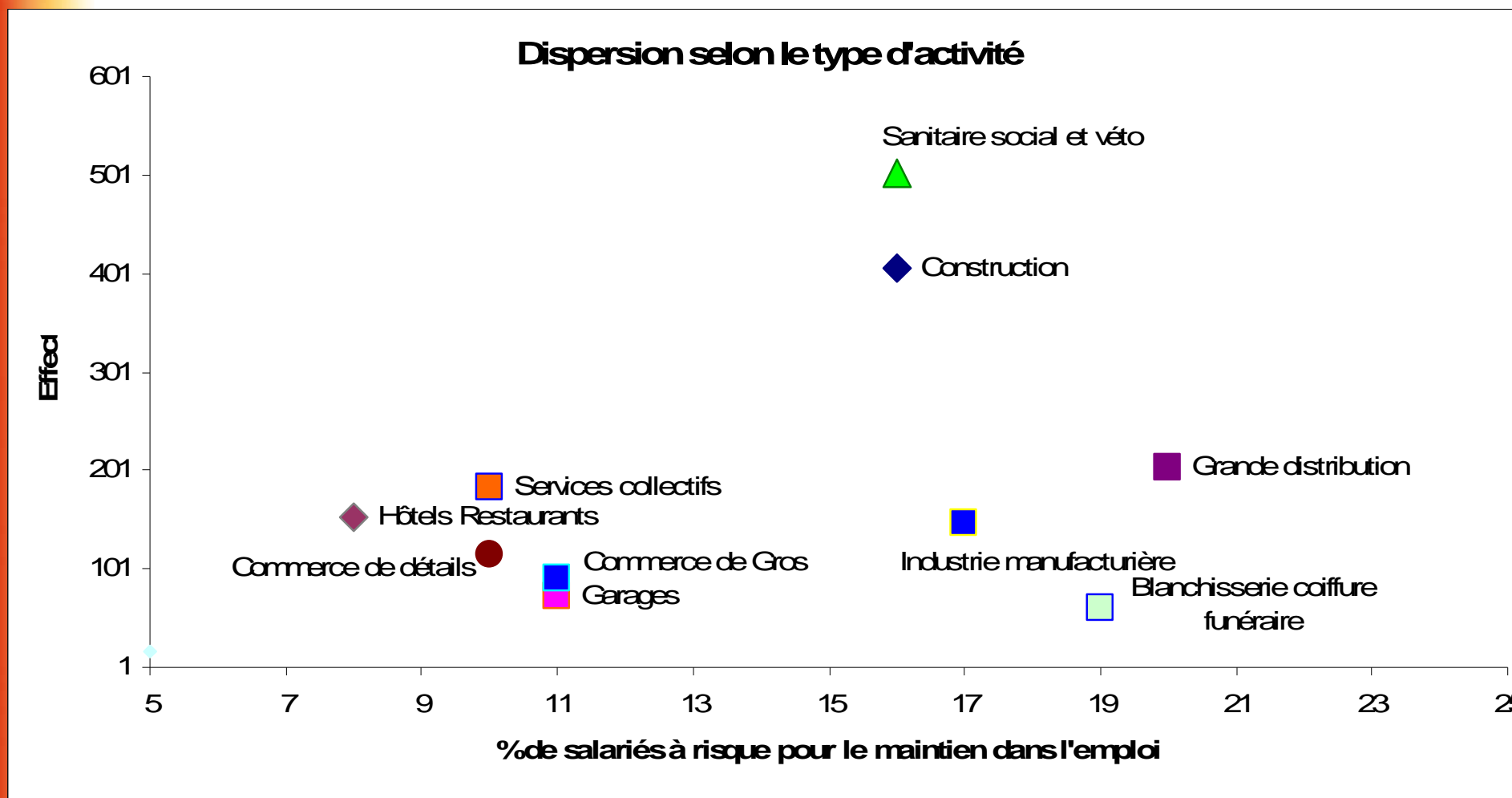


Le risque de désinsertion professionnelle

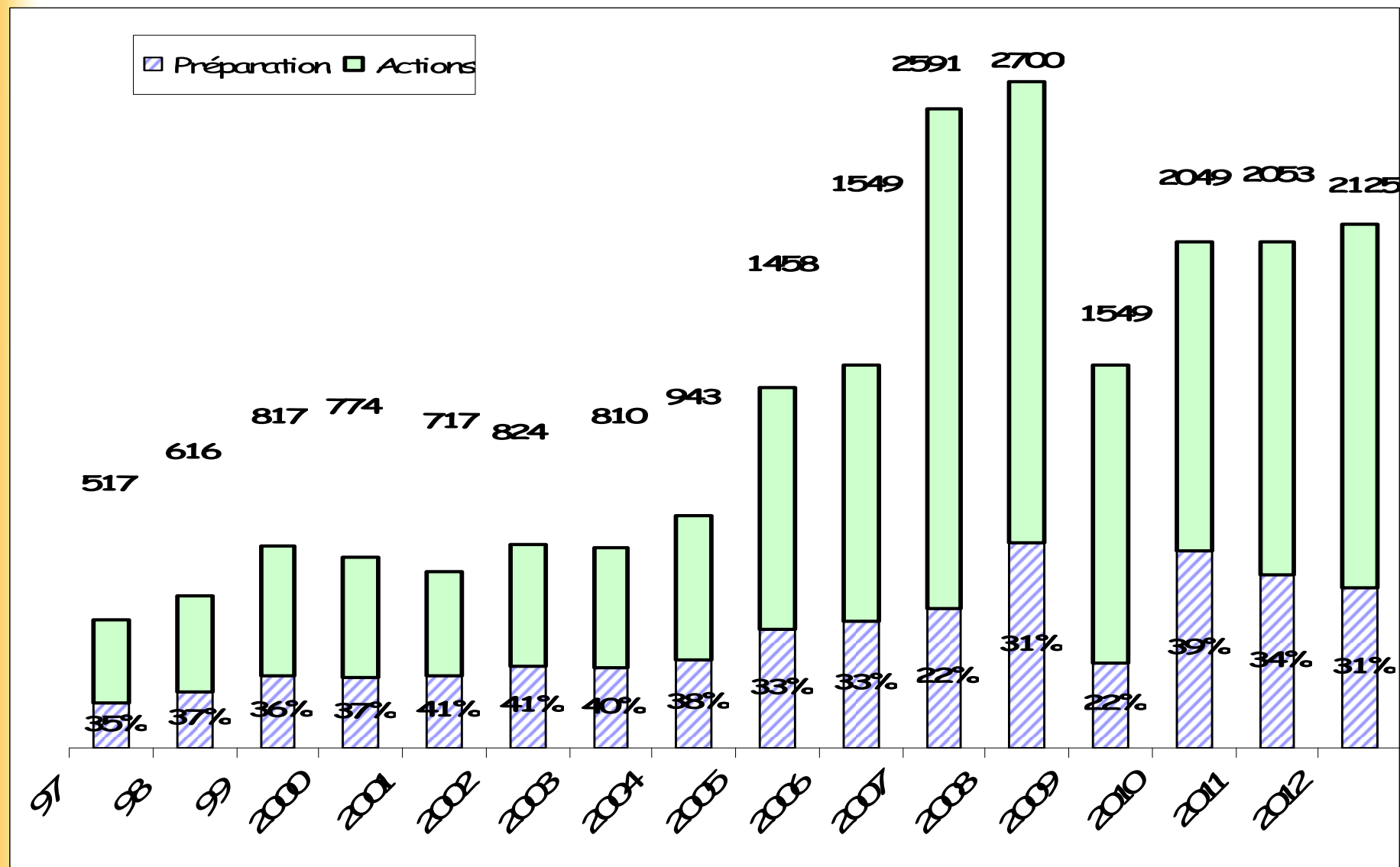


Le risque pour le « maintien dans l'emploi actuel » est évalué à **12%** des salariés vus au GEST05

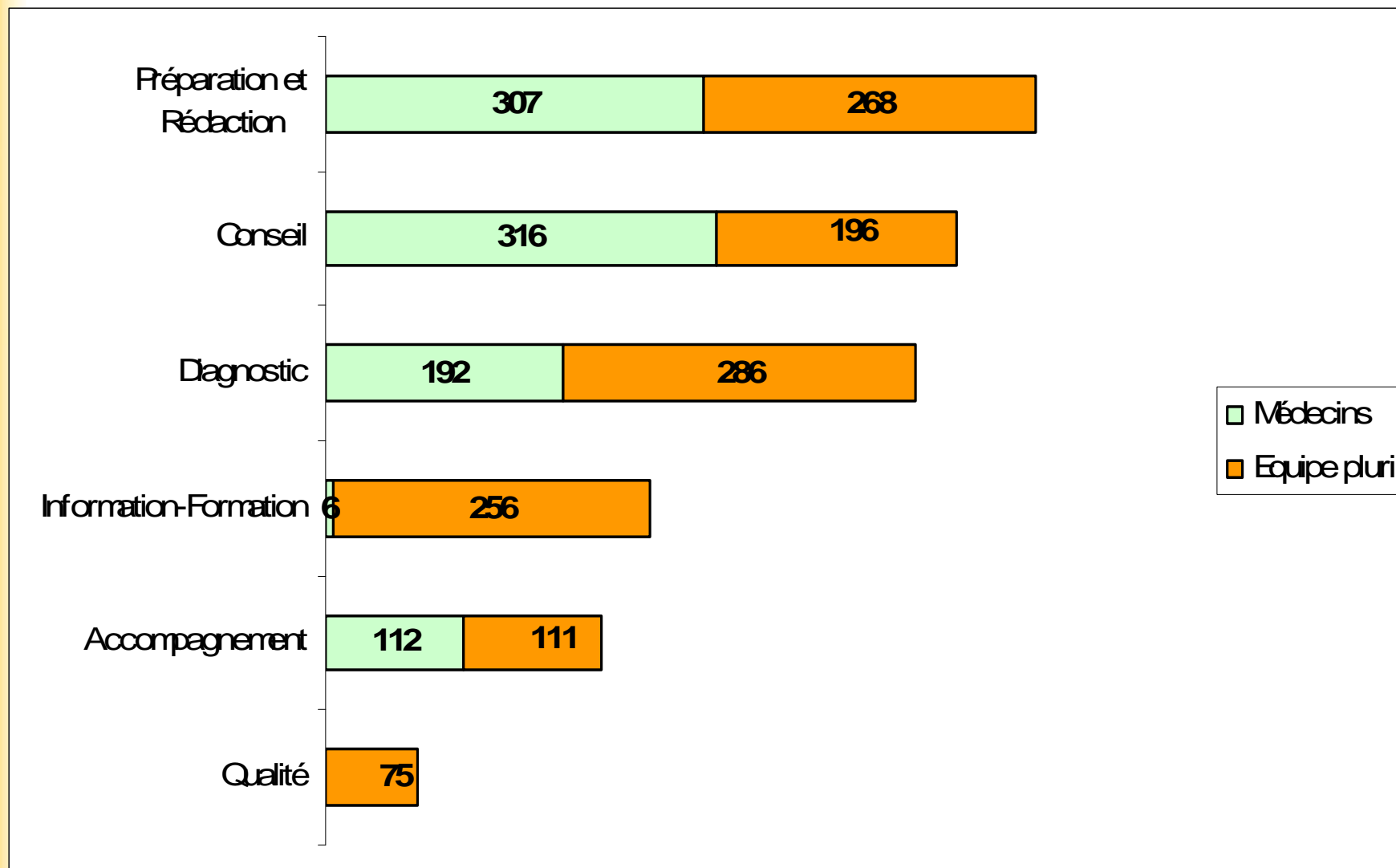
Cartographie du risque pour le maintien dans l'emploi



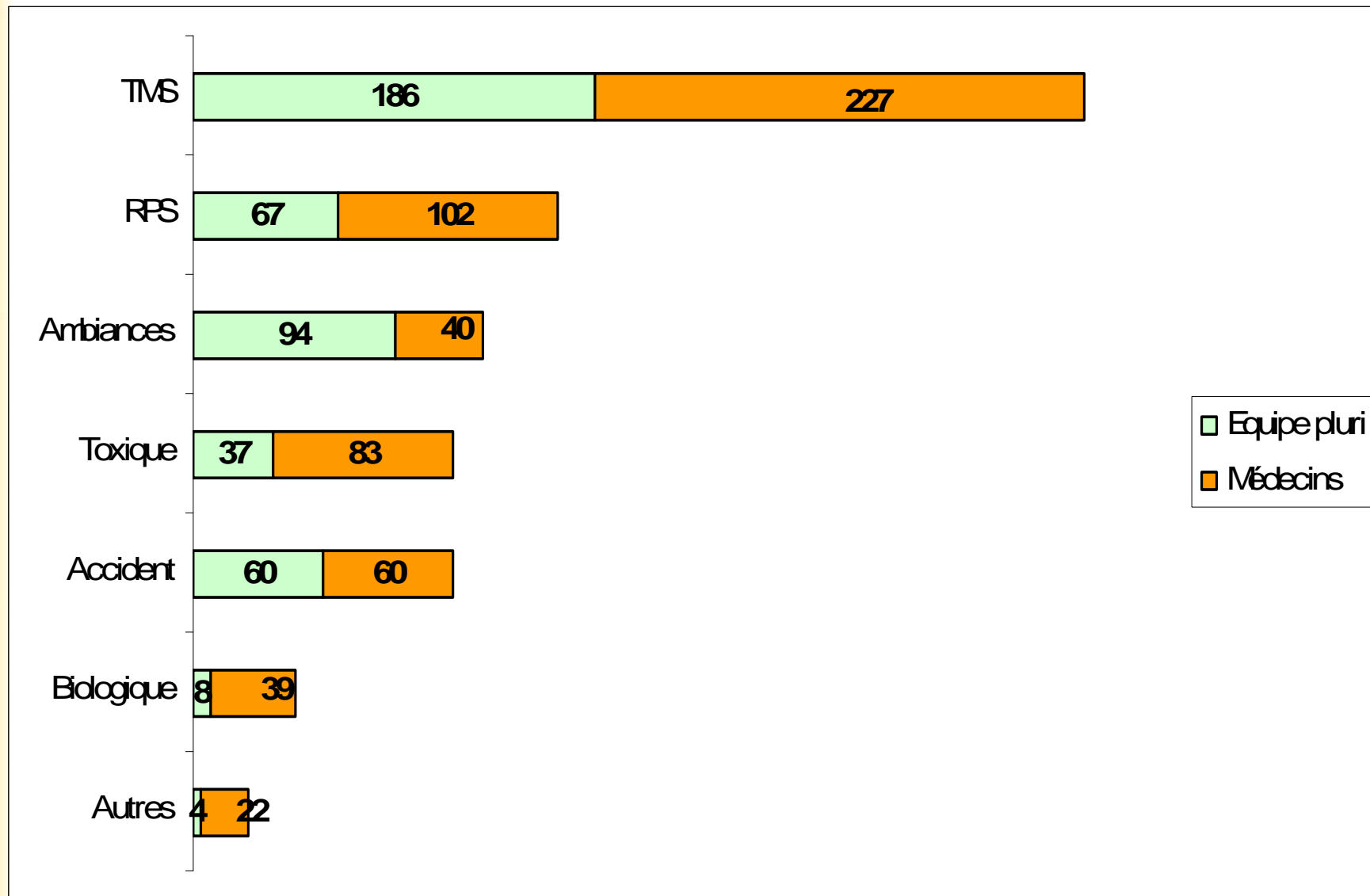
L'évolution des AMT



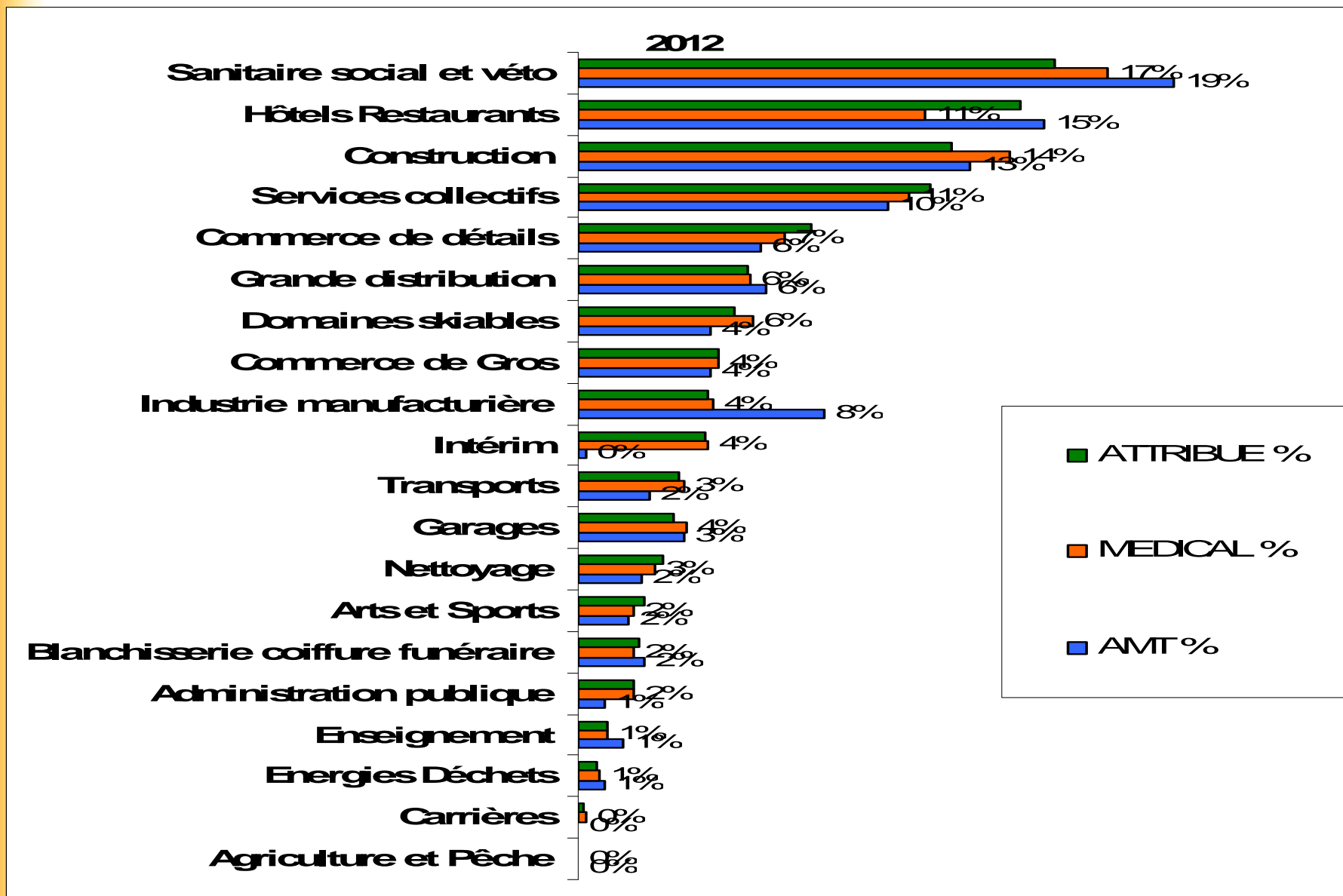
Les types d'AMT selon l'auteur



Les AMT selon les risques

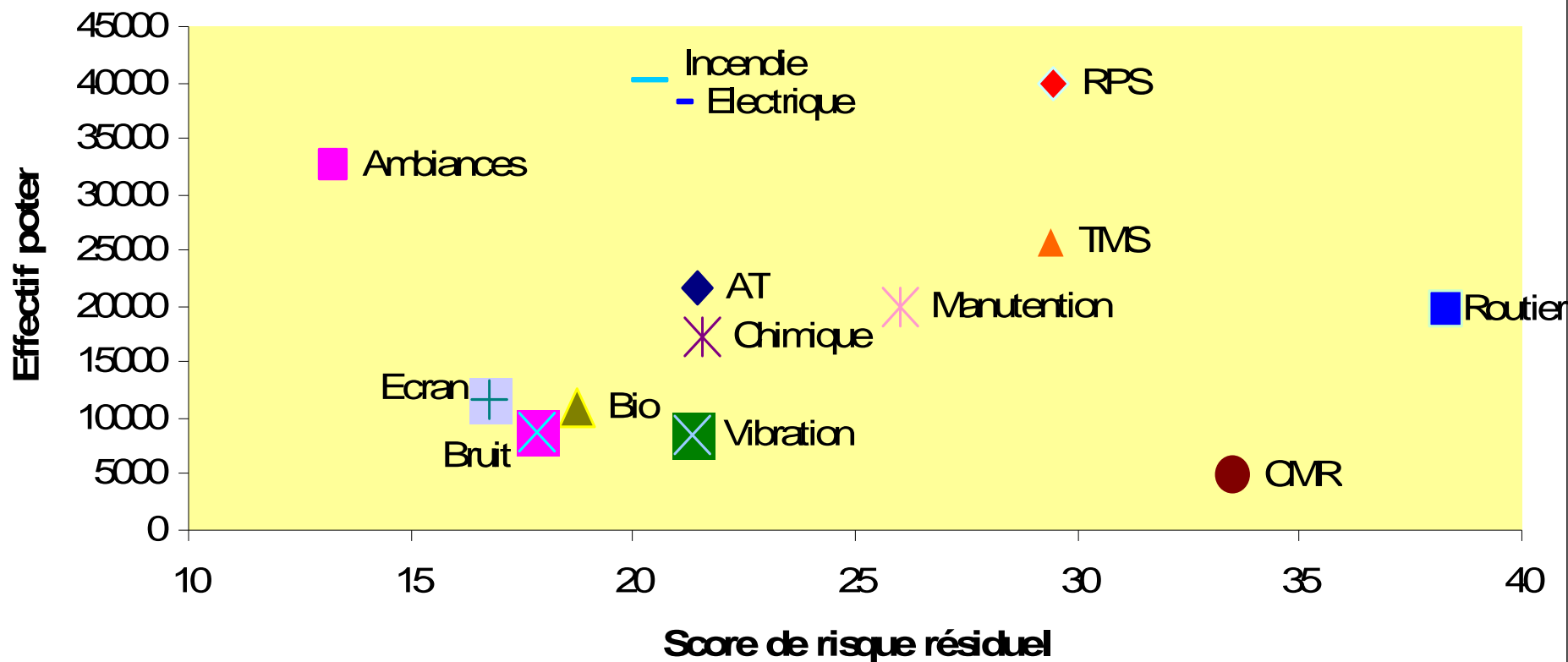


Une prise en charge « équitable »

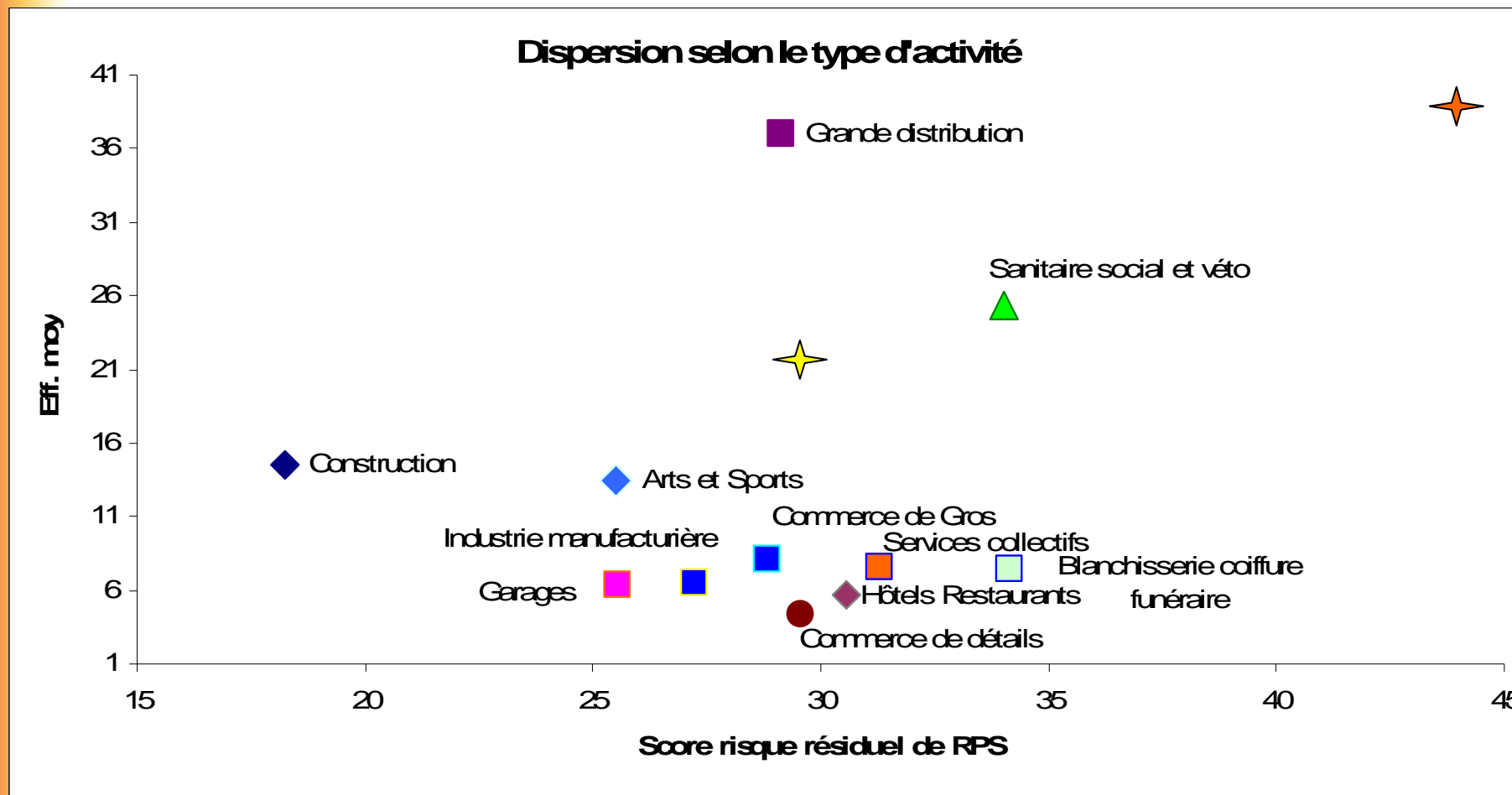


Exemple de cartographie des risques

Dispersion des risques en fonction du score résiduel et de l'effectif potentiel



Exemple de résultats par branche



Ordre du jour de L'AG

du mardi 4/06/2013

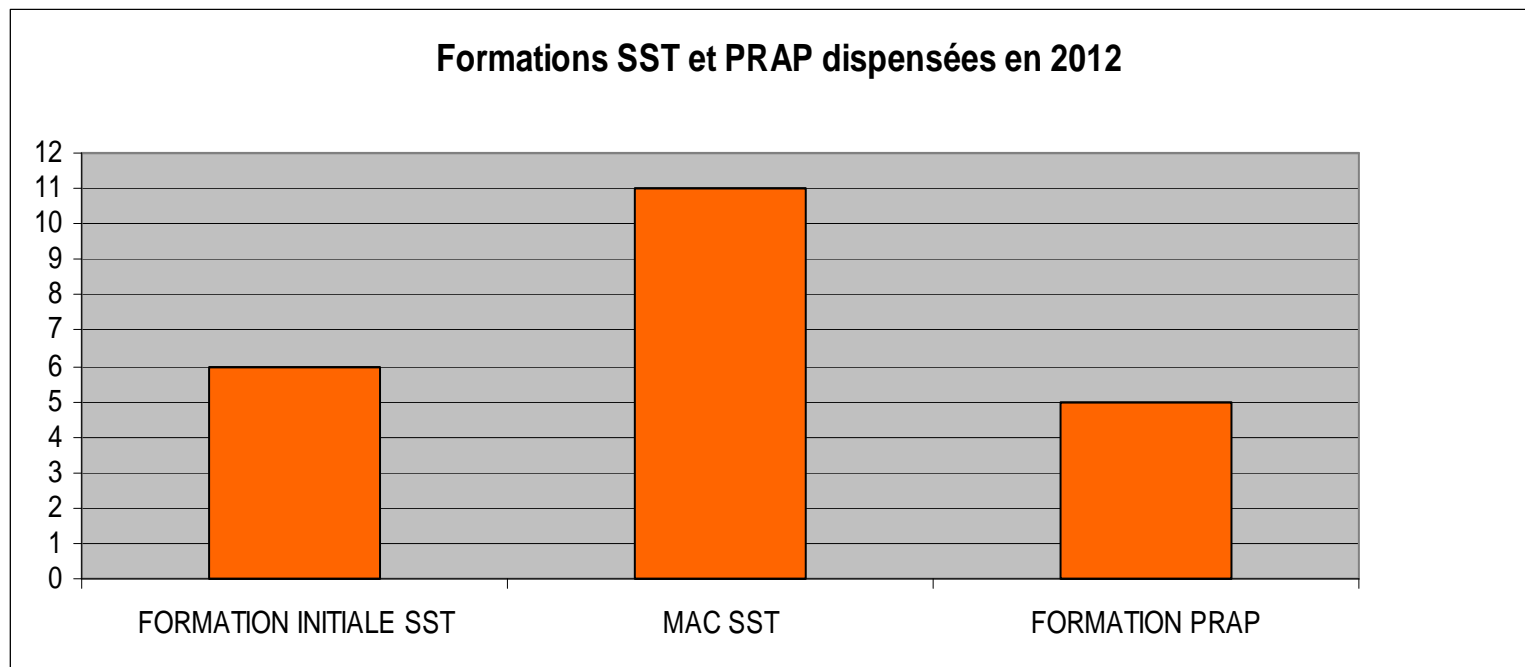
Proposition :

- Rapport Administratif et Financier de l'exercice 2012
- Approbation des comptes par l'Assemblée Générale et affectation du résultat
- Quitus de la gestion 2012
- Mise en place de la Commission de Contrôle
- Renouvellement de l'agrément du service et projet de service
- Rapport Médico-Technique annuel
- Questions diverses

Activité de formation

- 17 formations SST ou de Maintien et Actualisation des Compétences (Recyclage)
- 5 sensibilisations « PRAP »

Le GEST05 a obtenu l'habilitation de l'INRS en 2011 pour une durée de 3 ans.



Evolution sur 3 ans

